



PORTE DU COL
DU PETIT SAINT-BERNARD

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 août, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Romain BOUVET, Christelle BRIU, Michel CLAIR, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

Absents excusés : Corentin BOUCHER (pouvoir à Michel CLAIR), Joëlle CAMPERS (pouvoir à Anne-Emmanuelle LECLERE), Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY, Christel MAILHÉ

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle LECLERE

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents :** 11 - **Votants :** 13

Date de la convocation : le 20 août 2025

Date de publication : 28 août 2025 au 28 octobre 2025

ACHAT D'UN VEHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire expose que lors du vote du budget 2025, il avait été accepté de changer 2 véhicules de la commune, le parc automobile devenant vraiment vétuste et demandant de plus en plus de lourdes interventions mécaniques.

Après une recherche active, il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de la société BALLEYDIER 4X4 qui propose un véhicule utilitaire neuf TOYOTA 4X4 HILUX aux conditions suivantes :

- Prix d'achat du véhicule : 46 491,68 € HT + 446 € (carte grise)

Cette opération comporte un véhicule 4X4 entièrement équipé (aménagement intérieur, crochet d'attelage,...).

Mode de règlement : Comptant

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** l'offre de la société BALLEYDIER 4X4 qui propose un véhicule utilitaire neuf TOYOTA 4X4 HILUX aux conditions financières énumérées plus haut.
- **AUTORISE** le Maire à signer le bon de commande ainsi que tous les documents nécessaires à cette acquisition.
- **CHARGE** le Maire de toutes les démarches utiles à l'exécution du présent avenant

La dépense sera imputée au budget 2025 au compte 2182 Matériel de transport, opération 79.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2025-005-005 du 1^{er} juillet 2025.

Adoption à 12 pour, 1 contre.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle LECLERE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Emmanuelle Leclere', written over a horizontal line.